

Séance du 20 décembre 2022

DCM N° 2022-91

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
14//12/2022		
Date d'Affichage		
21/12/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le vingt décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**19 Membres présents :** MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

**3 Membres absents excusés (procurations) :**

POZZO DI BORGO Louis a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel  
GIAFFERI Michael a donné procuration à PASQUALINI Maurice  
FICO Aurélie a donné procuration à MARTEL Enzo

**7 Absents :** GIAMARCHI Marie-Dominique, BATTESTI Gilles, FABRIZY Bernard, MURATI Carine, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération :** VU l'instruction budgétaire M4,

**CINEMA « U PARADISU :  
Décision Modificative  
Budget-Annexe**

VU les articles L.1612-11 et R.2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Cinéma du 20 décembre 2022 à 14 heures,

ATTENDU qu'il importe de modifier les autorisations budgétaires initiales en intégrant les dépenses nouvelles et en supprimant des crédits antérieurement votés,

ATTENDU que cette décision modificative répond aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le Budget Primitif.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

.../...

**AUTORISE**

- la Décision Modificative suivante du Budget Annexe de l'exercice 2022 :

Chapitre/Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Ch.011/6156	Maintenance		6 690,00 €		
Ch.011/607	Achat de marchandise		3 492,00 €		
Ch.011/618	Divers		1 818,00 €		
Ch.65/6518	Autres	12 000,00 €			
<b>TOTAUX</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>. €</b>	<b>. €</b>
<b>EQUILIBRE</b>		<b>. €</b>		<b>. €</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget 2022	DM	Total	
Dépenses	346 000,00 €	. €	346 000,00 €	} Respect de l'équilibre budgétaire
Recettes	346 000,00 €	. €	346 000,00 €	

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONEAU

